

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 29 (1900)
Heft: 12

Rubrik: Correspondances

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Leicester. 6 planches de travaux à l'aiguille.

Haileybury. Album de photographies scolaires.

Maidenhead. 3 cah. d'étude élémentaire.

Sheffield : Manor board school. 2 albums dessins.

Ephm, collège. 2 cartables, travaux d'étudiant.

Paul's school. 2 cartables, travaux d'étudiant et albums géographiques.

Liverpool. Tableau des écoles de Liverpool ; 2 éd., programmes et horaire de l'école d'agriculture *Lsuth Eastern*. Tableau usité aux écoles de Liverpool pour l'examen de l'acuité visuelle des élèves.

Londres. Système d'enseignement de la lecture par Nelly Mumbray usité aux écoles de Londres, avec matériel annexe. Autre système d'enseignement de la lecture usité à *Wimbledon High School*, avec album de premiers travaux scolaires. — *Steps to Reading*, (syllabaire) de Nelly Dab, M On the Teaching of english reading, même auteur, (premier livre) en usage à l'école de *Wimbledon*.

Plan et tableau de l'institut d'agriculture *Midland Dairy*. Tableau avec photographies et prospectus de l'institut de *Bakewell* (Derbyshire).

Avs. — Les ouvrages ci-dessus devant figurer durant une certaine période dans l'exposition spéciale des nouveautés acquises par le Musée, ils n'entreront dans le service des prêts qu'après l'impression du premier supplément à notre catalogue.

Direction du Musée pédagogique.



CORRESPONDANCES

I

Conférence des instituteurs aux Sciernes

Après 2 heures de marche, nous arrivons au petit hameau des Sciernes, coquettement encadré dans la verdure. Une chapellenie, une maison d'école, « inévitablement une pinte », quelques maisons groupées autour de ces trois édifices : tel est le hameau des Sciernes. Il compte pourtant une trentaine d'enfants que nous trouvons tous réunis dans une modeste salle d'école. La classe est déjà avancée ; elle se continuera néanmoins pendant près de 2 heures. Les élèves des deux cours supérieurs sont occupés à une composition dont le sujet et le canevas sont au tableau noir.

Le cours inférieur est occupé au calcul mental sous la direction d'un moniteur ; mais il va passer immédiatement à la lecture.

Viendront encore pour les cours supérieurs : la géographie, la grammaire. Le tout sera suivi d'une critique et de quelques observations.

A. Salle de classe

Commençons d'abord par la salle de classe. Comme je l'ai dit tout à l'heure, elle est bien modeste, il faudrait dire bien primitive : petite, basse et peu éclairée ; des bancs, vieux modèle, usés et pas mal délabrés. Elle offre, certes, peu d'agrément au maître et aux élèves. Il est question, nous a-t-on dit, de réparer la salle, ou même d'en faire une autre. Espérons que ce projet se réalisera, et qu'à côté de la chapelle et de la « pinte », on trouvera un bâtiment scolaire avec une salle de classe appropriée à sa destination,

B. Composition (deux cours supérieurs)

Si le progrès n'a pas encore transformé la salle de classe et ses vieux bancs, le maître l'a au moins apporté dans son enseignement. Le sujet donné : *L'alpage*, n'a eu qu'un défaut : celui d'être trop étendu. De l'avis de tous les maîtres, il pouvait, il devait même se scinder en plusieurs sujets différents. 1^o La montée des troupeaux ; 2^o Le séjour au chalet ; 3^o La descente des troupeaux ; c'était une division toute naturelle qui offrait trois sujets à traiter. M. l'Inspecteur a particulièrement insisté sur la correction, séance tenante, de quelques travaux. Obliger l'enfant à faire un travail et ne pas le corriger, c'est le dégoûter, le rebuter. Il faut, dit-il encore, prendre au moins deux travaux par cours, un bon et un mauvais ; l'élève voit et se rappelle mieux la manière de faire et profitera davantage de la leçon. Il termine en nous citant cet adage : Demander peu, mais bien.

C. Calcul oral et lecture (cours inférieur)

Ces leçons, quoique dirigées par un moniteur, ont été assez bien données. Cependant, n'oublions pas que l'emploi trop fréquent d'un moniteur est un abus et que certaines leçons, entre autres celles de calcul, sont trop difficiles pour être données et enseignées par un élève d'un cours supérieur quelconque.

Il ne faut jamais lire plus d'un chapitre à la fois ; que la leçon de choses précède toujours la lecture et que l'élève qui doit faire lire assiste à cette leçon : telles sont les quelques directions données par M. l'Inspecteur au sujet du calcul et de la lecture.

D. Géographie (deux cours supérieurs)

La leçon avait pour objet l'étude des alpes glaronnaises. Tracé de la carte au tableau par le maître, lecture du manuel par l'élève, récapitulation de la leçon, tout a été fait selon la méthode. Faire usage, quelquefois, de la carte muette.

E. Grammaire (deux cours supérieurs)

Première leçon sur l'article. Encore une leçon donnée conformément à la méthode. M. l'Inspecteur recommande l'exacte observation du programme. Il fallait, dans cette leçon, enseigner au cours supérieur la syntaxe de l'article. L'exercice écrit qui a suivi a été généralement bon.

La séance est terminée. La faim creuse nos estomacs ; un excellent dîner nous attend ; on y fait largement honneur. Vers 4 heures, on quitte les Sciernes et on reprend le chemin d'Albeuve. Ici, impossible de passer sans faire halte chez M. Musy. C'est qu'il a du bon vin dans sa cave. Les fronts se dérident bientôt : on cause, on rit, on chante ; la joie devient tout aussi pétillante que le vin. Il se fait tard ; la nuit étend ses voiles ; mais, que craindrait-on quand on est à l'hôtel de l'Ange. Pourtant, le moment du départ est arrivé ; on chante encore, ce sont les dernières paroles de notre *Chant national* gruérien :

Sur les montagnes de Gruyère

.

Prenez soin de mon héritage,
Adieu ma mère, adieu ma sœur.
Et toi, la fleur de mon village,
Thérèse, garde-moi ton cœur.

Enney, octobre 1900.

H. DESCLOUX, inst.

Conférence des instituteurs gruériens à Bulle le 31 octobre 1900

Le 31 octobre écoulé, les instituteurs de la Gruyère étaient réunis en conférence, à Bulle, sous la présidence de M. Oberson, inspecteur. La séance débute par la prière d'usage. L'appel nominal, fait ensuite, n'accuse que deux absences justifiées.

Vous aurez sans doute été étonnés, nous dit M. le Président, de recevoir la convocation de la conférence d'aujourd'hui, du moment qu'il avait été décidé, en séance du printemps dernier, que les conférences régionales étant obligatoires pour tous les membres, la séance d'automne n'avait plus sa raison d'être. Deux choses importantes m'ont fait revenir sur cette décision et m'ont engagé à vous convoquer à une séance particulière : les résultats des examens préalables et l'introduction du nouveau programme pour les cours de perfectionnement.

Puisque je parle d'examens, laissez-moi vous féliciter du brillant résultat obtenu cette année par notre district. Nous arrivons en second rang avec une différence de 0,11 seulement avec la Broye. Ce beau résultat est, sans nul doute, dû, pour une large part, au dévouement que vous avez montré. Aussi, suis-je heureux de vous faire part des félicitations que j'ai reçues à ce sujet de la part de M. le Directeur de l'Instruction publique. Si la proportion des bonnes notes ne s'est pas beaucoup améliorée, il y a compensation dans la diminution des notes mauvaises.

J'ai également des félicitations à vous adresser sur la tenue et la conduite des recrues le jour des examens. Nos conscrits ont fait, sur les membres des Commissions fédérales, meilleure impression que ceux de certaines régions qui ont trouvé bon, ce jour-là, de s'enivrer et de prendre une attitude toute tapageuse. Je vous engage donc à ne pas négliger, à l'avenir, les utiles recommandations que vous devez adresser, à ce sujet, à vos élèves.

Pour terminer cette première partie, nous dit encore M. le Président, je suis heureux de vous annoncer que les desiderata formulés par le corps enseignant, touchant votre situation pécuniaire, recevront, prochainement, une solution favorable. L'autorité législative cantonale sera, en effet, nantie de cette question dans la prochaine session de novembre. D'après le message officiel, l'augmentation serait de 300 fr. après 4 années d'enseignement. Cette nouvelle est accueillie avec joie par toute l'assistance. A cette occasion, un maître demande à l'assemblée si le moment ne serait pas venu aussi de solliciter une amélioration de la rétribution pour le cours de perfectionnement. Ici, les exigences augmentent sans cesse et la rétribution actuelle est tout à fait dérisoire, eu égard à ce qui se passe chez nos voisins. Inutile de dire que cette proposition a été partagée par toute l'assemblée et le secrétaire fut, séance tenante, chargé d'adresser à ce sujet une requête à la Tit. Direction de l'Instruction publique.

On passe ensuite aux tractanda suivants à l'ordre du jour de la séance :

1^o Cours de perfectionnement et compte-rendu des examens préa-

lables. — Directions relatives à l'organisation des cours et à l'interprétation du programme.

2^o Quête en faveur de l'Orphelinat Marini, à Montet.

3^o Société de chant. — Divers.

I. Cours de perfectionnement et compte-rendu des examens préalables

Si les résultats des examens des recrues ont été brillants cette année, il n'en est pas de même des résultats des examens préalables qui accusent un recul considérable. Ainsi, la moyenne du district, qui était de 9,15 l'année dernière, est de 10,22 pour la présente année. Il est vrai que, dans l'octroi des notes de calcul, la note inférieure a toujours été donnée, à l'encontre de ce qui se passe dans les examens des recrues. Par contre, les notes des élèves-étudiants ont été comptées, ce qui n'avait pas lieu les années précédentes.

Enfin, il manque encore les résultats des élèves domiciliés hors de l'arrondissement. En définitive, le résultat général ne subira pas grande modification et nous avons la perspective fondée d'un recul considérable. En présence de cette situation, M. le Président est à se demander quelles seront les mesures vraiment efficaces et capables d'amener une amélioration. Il fait donc à l'assemblée les deux propositions suivantes :

1^o Les jeunes gens ayant obtenu un total de 8 à 12 points seront astreints à 12 leçons supplémentaires de 2 heures chacune.

2^o Ceux qui ont un total de 12 points et plus seront de même astreints à 20 séances de 2 heures et à 30 heures de cours préparatoire.

Ces mesures, bien appliquées, doivent nécessairement produire quelques bons résultats ; n'en produiraient-elles pas, elles ne seraient pas tout à fait inutiles, car elles ne manqueront pas que d'exercer un effet salutaire sur les élèves des autres années. Faisons du moins notre possible pour amener les mauvais élèves à la moyenne générale du district.

Pour terminer ce tractandum, M. le Président attire notre attention sur les élèves atteints d'idiotisme et sur une récente décision du Conseil fédéral touchant les recrutables arrivant de l'étranger. Il appartient aux instituteurs de signaler tous les cas d'idiotisme qui peuvent se présenter. Lorsque le recrutables est réellement idiot, faisons lui délivrer une déclaration médicale qui sera toujours prise en considération par la Commission fédérale. Dans le cas contraire, travaillons à faire disparaître les 4 et les 5.

Pour ce qui concerne les recrutables arrivant de l'étranger, d'après la décision sus-mentionnée du Conseil fédéral, leurs notes n'entreront plus en ligne de compte. Il importe donc que l'instituteur attire spécialement leur attention sur la manière de remplir leur feuille d'examen, particulièrement pour la rubrique ayant trait à l'école fréquentée en dernier lieu.

M. Dessarzin, ayant réclamé sur la négligence des experts fédéraux à consulter les livrets scolaires, M. le Président annonce qu'il y sera porté remède.

II. Organisation des cours. — Interprétation du programme

M. le Président nous annonce tout d'abord que le nouveau programme, dont chaque membre a reçu un exemplaire, a été l'objet

d'une étude longue et laborieuse. C'est le résultat des expériences faites jusqu'à présent sur les cours de perfectionnement.

Voici maintenant, par ordre de chapitre, les directions qui ont été données sur l'interprétation et l'application de ce programme.

a) ORGANISATION

Il est entendu que le cours de perfectionnement comprendra, dorénavant, deux sections : supérieure et inférieure. Le cours ne compterait-il que deux ou trois élèves, s'ils sont de force différente, vous êtes tenu d'avoir les deux sections. Pour la présente année, la classification des élèves est laissée au soin de l'instituteur. A l'avenir, elle se fera par les soins de M. l'Inspecteur qui prononcera, au vu du résultat de l'examen d'émancipation, sur la promotion des élèves de l'école primaire au cours du soir.

Répondant à une interpellation, M. le Président nous rappelle que, si le cours a lieu le jour de congé hebdomadaire, il doit se donner l'après-midi, conformément à l'article 112 de la loi. Enfin, M. le Président nous apprend qu'à l'avenir, il y aura, chaque année, un examen pour tous les cours de perfectionnement. Les jeunes gens seront examinés dans chaque commune, le jour de l'examen officiel du printemps. Dans les écoles à 3 degrés, les recrutables viendront remplacer les élèves du cours inférieur. Dans les écoles à 2 degrés, les deux examens auront lieu simultanément en des salles différentes. Cette innovation contribuera puissamment à stimuler le zèle de nos élèves.

b) ORDRE DU JOUR

Cette partie ne soulève aucune observation. L'instituteur est même autorisé, s'il le juge à propos, à augmenter le temps d'une branche, après avertissement préalable de M. l'Inspecteur.

c) PROGRAMME

a) **Lecture.** — *Section inférieure* : Ici, il faudra amener nos élèves à l'obtention des notes 3 et 2, pour lesquelles on demande une lecture plus ou moins courante. Pour ce qui concerne la grammaire, il faut s'en tenir aux règles élémentaires et soigner tout spécialement l'orthographe d'usage.

Section supérieure : M. le Président nous apprend pourquoi le III^e degré n'a pas été adopté comme manuel de cette section. Dans quelques années, nous dit-il, le III^e degré sera très connu des élèves. De plus, il s'agissait de donner au cours de perfectionnement une tendance nettement professionnelle. Or, dans notre canton, la plupart de nos recrutables deviennent agriculteurs. Voilà pourquoi le manuel d'agriculture a été adopté et rendu obligatoire pour cette section, jusqu'au jour où on aura élaboré un manuel spécial pour les cours de perfectionnement. On répondra, en même temps, au désir exprimé par M. le Directeur de l'Instruction publique qui compte obtenir, par ce moyen, des jeunes gens de plus en plus éclairés et capables de suivre d'une manière plus profitable les conférences agricoles qui se généralisent toujours plus.

Il nous recommande le *Traité d'Economie rurale* d'Ed. Lecouteux, prix 7 fr. Pour renseignements, s'adresser à la Librairie catholique.

Pour la présente année, on étudiera la II^e partie, intitulée : *Agriculture générale*, pp. 149 à 246.

b) **Rédaction.** — *Section inférieure* : Comme pour la lecture, il

faudra viser à obtenir les 2^e et 3^e notes pour lesquelles on exige de l'élève quelques phrases correctes quant à la forme. Il serait bon que le maître fît un choix de sujets déterminés, pris dans les plus communs.

Section supérieure : Ici, les exigences sont plus sévères. Pour la 1^{re} note, on exige de l'élève un travail soigné, correct à tous les points de vue, avec les développements nécessaires que comporte le sujet. Mettons nos élèves en garde contre les fautes graves, dites d'étourderie, et donnant ordinairement lieu à la note 3.

c) **Calcul.** — *Section inférieure* : Pas d'observation.

Section supérieure : Le programme de la section supérieure vous aura peut-être paru quelque peu chargé ; mais il ne faut pas oublier que ce programme est établi pour les 3 années que le recrutable passe au cours de perfectionnement. La VI^e série Michaud est obligatoire pour la section supérieure. M. le Président désirerait connaître la manière de voir des membres quant à la répartition du programme d'arithmétique.

Faut-il prendre chaque année l'étude d'une branche particulière ou faut-il répartir le programme de chaque branche sur les 3 années ? Sur la proposition de plusieurs maîtres, la deuxième idée est adoptée et voici les matières à enseigner pour la présente année :

Arithmétique : Jusqu'à la règle de mélanges.

Géométrie : Surfaces et étude du prisme, du cube et du cylindre.

Dessin : Plans simples.

Comptabilité : Jusqu'aux billets d'emprunt, exclusivement.

d) **Branches civiques.** — Le programme complet doit être parcouru chaque année.

e) **Matériel.** — M. le Président attire notre attention sur le fait que le matériel est obligatoire et doit être remis aux élèves par les soins du maître. Ce matériel sera tout entier à la charge de chaque recrutable et non des communes ; ainsi le veut la Direction de l'Instruction publique.

III. Chant

Une longue discussion, à laquelle prennent part MM. le Président, Corboz, Plancherel, Débieux, Magnin, Collaud, Baudère et Yerly, s'engage ; il s'agit de savoir si la Société de chant des instituteurs participera à la fête de la Fédération des chanteurs gruériens, au printemps prochain. Au vote final, l'assemblée décide, par 17 voix contre 4, de participer à cette fête sous réserve de consentement de la part des membres passifs émérites.

IV. Divers

1^o Une proposition de M. Bovet, tendant à obtenir de l'Etat des subsides pour achat de prix destinés aux bons élèves, est écartée. Tout en reconnaissant le bon côté de cette proposition, l'assemblée estime qu'elle est inopportune en ce moment. Attendons que nos revendications personnelles aient reçu leur sanction.

2^o M. le Président donne connaissance d'une lettre de la Direction de l'Instruction publique touchant l'organisation du Musée scolaire. Cette question sera traitée dans les conférences régionales. Dans chaque cercle, un maître sera chargé de condenser les travaux de ses collègues.

3^o Il nous rappelle que les congés finissent le 1^{er} novembre prochain. A cette date, aucun élève non émancipé au printemps ne doit être dispensé de la fréquentation sans un avis écrit de M. l'Inspecteur.

4^o Un examen aura lieu à Bulle, le 20 décembre prochain, à 9 h., pour les élèves dont le travail est devenu indispensable à leurs parents dénués de ressources (loi art. 42 a). Ils devront être munis : 1^o d'un bulletin de notes ; 2^o d'un préavis de la Commission scolaire ; 3^o de leur livret scolaire.

5^o Les membres sont rendus attentifs à l'avis du dernier *Bulletin* concernant les formulaires obligatoires. A l'avenir, le tableau général de progression sera établi sur deux doubles dont l'un restera à l'instituteur.

6^o Le secrétaire rappelle la récente circulaire de la Direction centrale des postes, relative aux correspondances scolaires, d'après laquelle les avis d'absences légitimes ne seraient plus au bénéfice de l'officialité. Sur la proposition de M. Dessarzin, M. le Président nous engage à faire signer ces *Avis* par le président de la Commission scolaire.

7^o A la demande de M. Dévaud, les 150 demi-jours de classe à faire pendant le semestre d'été doivent être obtenus pour les cours inférieurs.

Sur ce la séance est levée.

Botterens, le 15 novembre 1900.

THORIMBERT D., *secrétaire*.

Traitement du corps enseignant

Le Grand Conseil de Fribourg a discuté, en premiers débats, dans les séances du 26 et du 27 novembre, un projet de loi accordant une augmentation de 300 fr. sur tous les traitements tels qu'ils avaient été fixés par la loi du 17 mai 1884 (article 96) sur l'instruction primaire et par la loi du 3 décembre 1892 sur les traitements des instituteurs et des institutrices des écoles urbaines.

Le Conseil d'Etat proposait une augmentation uniforme de 300 fr. sur tous les traitements ; sur le préavis de la Commission chargée de l'étude du projet, le Grand Conseil a fixé à 300 fr. l'augmentation du traitement des instituteurs et à 100 fr. le traitement des institutrices dès la cinquième année de fonctions.

En outre, toujours conformément au préavis de la commission, le Grand Conseil a augmenté de 40 fr. le traitement des maîtresses d'ouvrages ; le Conseil d'Etat proposait une augmentation de 70 fr.

Par 33 voix contre 10, le Grand Conseil a repoussé une proposition de M. Biolley tendant à remplacer les primes d'âge par une augmentation annuelle de 50 fr. pour les instituteurs et de 20 fr. pour les institutrices à partir de la cinquième année de fonctions pendant dix années consécutives.

Aux seconds débats, l'augmentation du traitement des institutrices a été portée à 200 fr., à la suite d'une proposition formulée par M. le député Chassot et appuyé par M. le député Reichlen.